

Image not found or type unknown



Protection heritage apres separation des parents

Par **mocquet**, le **01/12/2008** à **15:39**

Mes parents sont separes de corps et de biens. Mon pere souhaite transformer en habitation un local dont il est proprietaire afin d'y vivre avec sa nouvelle compagne. Il souhaite la proteger en cas de deces. Il envisage de lui vendre ce local. Peut il le faire sans l'accord de son enfant issu du 1er mariage ? Existe t il un moyen d'octroyer l'usufruit de ce bien sans le vendre ?

Par **Marion2**, le **01/12/2008** à **19:47**

Bonsoir,
Vos parents sont mariés ou étaient-ils concubins ?
Si ce local est au nom de votre père et de votre mère, il lui faudra l'accord de votre mère pour le vendre, et la moitié de la vente reviendra à votre mère.
Si ce local est seulement au nom de votre père, il peut le vendre à qui il souhaite, son enfant n'a aucun droit sur ce bien immobilier.
Cordialement